RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018
ET
PERSPECTIVES 2019

Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl

Introduction

2017 était l'année du lancement du premier plan d'action quinquennal de l'ASTRAC dans les termes du Décret de 2013. Le financement de ce plan par la FWB n'était pas à la hauteur de nos ambitions et pour des raisons indépendantes de notre volonté, son démarrage avait été plus difficile qu'attendu. Dans le deuxième semestre toutefois, une aide complémentaire pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage nous a été octroyée et c'est fort d'un élan neuf que nous avons pu entamer l'année 2018.

Le renforcement de l'équipe suite à l'engagement de Nicolas Canta en tant qu'animateur de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP) nous a apporté une énergie et des perspectives nouvelles, qui étaient d'autant plus importantes que l'aide obtenue en 2017 a été renouvelée en 2018. Nous avons pu redéployer notre mission pour mettre en réseau les professionnels en Centres culturels, mission qui était restée en souffrance durant toutes ces années de travail sur la préparation d'un nouveau décret et sur la défense d'une meilleure mise en application de celui-ci.

Le projet de la PEP s'inscrit dans la continuité de notre action. La PEP favorise les synergies et une solidarité entre les travailleurs et les équipes des Centres culturels et contribue à enrichir et à valoriser leurs pratiques professionnelles. Elle mobilise les méthodes ascendantes et participatives privilégiées par l'ASTRAC depuis sa création et vise à susciter une réflexion et une action collectives pour répondre aux besoins quotidiens des équipes, mais aussi à des enjeux de société. Elle se veut un dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre du Décret de 2013 mais aussi de sensibilisation, de préservation et de promotion du « capital professionnel » historique de notre secteur.

En 2018, le projet a donné lieu à l'organisation de six temps d'échange et au développement d'une plateforme virtuelle permettant le partage en ligne de ressources issues du terrain, articulés à un dialogue avec les principaux autres acteurs impliqués dans l'accompagnement des Centres culturels. Dans un contexte de renouveau, mais aussi de complexité et d'incertitude pour les équipes, la PEP a ainsi pu nourrir des dynamiques de mutualisation utiles et inspirantes. À l'ASTRAC, elle a en outre permis d'encore mieux imprégner nos actions pour représenter et défendre les Centres culturels des vécus et des points de vue des professionnels.

Avec une équipe renforcée, il nous été possible d'être présents sur le terrain et d'agir à la fois dans le champ politique pour revendiquer une meilleure prise en compte des réalités et des attentes du secteur. Le contexte difficile et la nécessité de faire entendre la voix des Centres culturels nous ont amenés à travailler dans une entente toujours plus étroite avec l'ACC. La journée de mobilisation à l'occasion de l'audition parlementaire du 19 mars est un bel exemple de la manière dont les deux fédérations peuvent se renforcer mutuellement par la collaboration.

Le bilan que nous pouvons tirer de l'année 2018 est donc plutôt positif même si les Centres culturels ont continué à subir des pressions importantes. Des défis de taille nous attendent en 2019, année électorale et année de démarrage d'un deuxième cycle de reconnaissances dans les termes du Décret de 2013. Une action fédérative et représentative forte restera nécessaire. Afin de pouvoir y contribuer pleinement, l'ASTRAC cherchera à pérenniser le renforcement de ses moyens et à poursuivre les rapprochements avec l'ACC.

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels

Qui sommes-nous ?

L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, l'organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fédère leurs travailleurs, tous métiers confondus.

Fondée en 1991, l'ASTRAC met en réseau les professionnels et les équipes des Centres culturels. Elle favorise les rencontres, les mutualisations et la solidarité, promeut l'action et les différentes professions des Centres culturels et défend les enjeux du travail de la culture dans la société.

Pour nourrir en permanence son action des réalités et des points de vue des professionnels en Centres culturels, l'ASTRAC privilégie les modes d'action et de fonctionnement participatifs et ascendants.

Son champ d'action porte avant tout sur l'animation d'espaces-temps pour l'échange, le partage, la réflexion collective et la construction d'une parole commune entre professionnels en Centres culturels, notamment lors des rencontres professionnelles qu'elle organise depuis plus de 20 ans.

Reconnue dans le cadre du Décret du 10 avril 2003 comme « organisation représentative des utilisateurs agréés » (ORUA), l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel, dont la Commission des Centres culturels. Elle participe aux groupes de réflexion et de travail qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques pour le secteur ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ASTRAC

Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

Rue de la Rosière 4
6810 Jamoigne
+32 (0)61 29 29 19

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2017-2021 (53.460 € par an) et par la Région wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (5 points pour 1 ETP).

La Ville de Chiny soutient l'ASTRAC en mettant à sa disposition un lieu de travail pour un loyer symbolique.

En 2018, l'ASTRAC comptait parmi ses membres :

- 103 professionnels, issus de 71 Centres culturels, **membres effectifs** de l'asbl avec droit de vote à l'AG ;
- 316 autres professionnels du secteur **membres adhérents individuels** en tant que détenteurs de la Carte pro ;
- 117 **membres adhérents institutionnels** dont 114 Centres culturels conventionnés.

(Voir les listes complètes en annexe).

Une réunion ordinaire de l'**Assemblée générale** est organisée au minimum une fois par an.

Le CA en 2018

Nathalie Caccialupi (Centre culturel d'Aiseau-Presles), Justine Dandoy – secrétaire (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Morgan Di Salvia (Maison culturelle de Quaregnon), Pierre Fasbender (Centre culturel de Habay), Michel Gelinne – vice-président (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boisfort), Jean-Luc Gustin (Foyer culturel Henri Simon - Sprimont), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), Valérie Lossignol (Centre culturel régional du Centre), Christophe Loyen – président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel (Centre culturel de l'entité fossoise, Fosses-la-Ville), Hervé Persain (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Etienne Pévenasse – vice-président (Centre culturel de Gerpinnes), Pascale Piérard – trésorière (Centre culturel Ourthe et Meuse), Fabrice Vandersmissen (La Venerie, Centre culturel de Watermael-Boisfort)

***Merci** à tous pour leur engagement !*

Le **Conseil d'administration** de l'ASTRAC est composé de professionnels du secteur des Centres culturels.

Le CA est le garant du dynamisme de l'asbl et de son ancrage dans les réalités des équipes du secteur.

Composé de 18 administrateurs maximum, il se réunit en moyenne 9 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association.

Le CA est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire

En 2018, le CA de l'ASTRAC s'est réuni le 6/2 à Namur, le 20/3 à Pont-à-Celles, le 19/4 à Florennes, le 14/6 à Genappes, le 20/9 à Couvin, le 16/10 à Angleur, le 15/11 à Saint-Gilles et le 11/12 à Ittre.
Les équipes des 7 Centres culturels et celle de La Concertation nous ont accueillis.
Merci !

L'asbl fonctionne avec une **équipe** de permanents composée d'une personne chargée de la direction engagée en 2018 à 3/4 temps et une employée administrative et chargée de projets engagée à mi-temps.
L'obtention d'aides extraordinaires de la FWB en 2017 et 2018 pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (18.000 € par an) a permis d'engager un mi-temps supplémentaire sur base temporaire à partir de janvier 2018.

L'équipe en 2018

Frédéricque Bigonville, chargée de projets et du secrétariat
secretariat@astrac.be

Nicolas Canta, animateur en charge de la Plateforme d'Échange et de Partage
plateforme@astrac.be

Liesbeth Vandersteene, directrice
liesbeth@astrac.be

En 2018, des membres de l'équipe ont participé à **des formations, des séminaires ou des temps d'échange et/ou information** sur les thématiques suivantes : les réseaux sociaux, le RGPD, l'archivage, la réforme de la législation sur les asbl, la réforme APE, les droits culturels et le pouvoir d'agir, la démarche Paideia pour mettre en pratique les droits culturels, les Centres culturels et les élections communales en Flandre.

Nos missions clés

La mise en commun d'expériences et de ressources, de savoirs et de compétences, de points de vue et d'énergies entre les professionnels en Centres culturels constitue le cœur de l'action de l'ASTRAC.

Depuis toujours, celle-ci est composée d'une part d'un volet pour nourrir l'action des équipes et des travailleurs, tous métiers confondus et d'autre part d'un volet pour représenter ces derniers et défendre leurs intérêts et les positions qu'ils partagent. Depuis toujours, ces deux volets se veulent étroitement liés.

Un plan d'action pour 2017-2021, un contrat-programme, un cahier des charges

L'action de l'ASTRAC est guidée par un plan d'action qui définit des enjeux et des axes opérationnels pour y répondre. Le contrat-programme conclu avec la FWB valide ce plan et le cahier des charges qui en découle.

A travers ce cahier de charges, l'ASTRAC s'engage à :

(1) organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur ;

(2) développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus ;

(3) tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des **formules d'entraide** émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation ;

(4) nouer et/ou approfondir des **liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand** ;

(5) **défendre les intérêts** des professionnels du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture ;

le tout à partir d'une vision concertée avec l'Association des Centres culturels (ACC).

L'ASTRAC se met au service des équipes et des professionnels en Centres culturels, mais elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un **lieu d'action commune**.

Le **plan d'action 2017-2021** prolonge l'action « historique » de l'ASTRAC tout en veillant à l'actualiser. Il prend en compte la situation et les défis des Centres culturels, de leurs équipes et de l'action fédérative d'aujourd'hui et intègre des éléments du cadre politico-philosophique et méthodologique du **Décret du 21 novembre 2013**.

Fidèle au Décret sur les Centres culturels, une convention conclue avec l'ACC reprend les engagements réciproques des deux organisations pour garantir les meilleures complémentarité et cohérence de leurs actions.

Réalisations en 2018 suivant le cahier des charges

Le cahier des charges fait partie du plan d'action 2017-'21. Il est soutenu par la FWB dans le cadre d'un contrat-programme quinquennal. Voir ci-avant.

1 - Rencontres professionnelles

« Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel »

Réalisées : 4 rencontres dans 4 lieux différents

- ✓ **18/1** à La Louvière (Central) : Journée de rencontres professionnelles (Jpro2019) : conférences-débats et ateliers dont 2 de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP)
- ✓ **24/4** à Ottignies (Centre culturel) : atelier-rencontre de la PEP
- ✓ **8/5** à Wépion (La Marlagne) : rencontre professionnelle à l'occasion de l'AG2018 : deux ateliers dont un proposé par la PEP
- ✓ **13/12** à Gembloux (Centre culturel) : atelier-rencontre de la PEP

En 2018, les rencontres de l'ASTRAC ont mobilisé 152 participants issus de 78 institutions

(Les personnes ayant participé à plus d'une rencontre ne sont comptées qu'une fois)

8 ateliers participatifs

- « Le PECA et les Centres culturels, de l'intention à l'action » (Jpro2019)
- « Quantifier l'action des Centres culturels : quelles possibilités, quels besoins, quels écueils ? » (Jpro2019)
- « Mobiliser, animer et pérenniser un Conseil d'orientation » (Jpro2019 – PEP)
- « Boucler une demande de reconnaissance sous la pression du temps » (Jpro2019 – PEP))
- « Évaluer dans l'esprit du Décret de 2013 » (24/4)
- « Intelligences collectives, késako ? Quelles techniques, quels outils pour mon Centre culturel ? » (8/5)
- « Observer, évaluer et renforcer l'exercice des droits culturels » (8/5)
- « Traduire et partager le dossier au sein de l'équipe » (13/12)

2 conférences-débats à la Jpro2019

- « Le projet des Centres culturels, reste-t-il d'actualité ? »
  témoignages de 5 jeunes directeurs, animation : Denis Dargent
- « Les droits culturels au service de la société en transition »
  invités : Christelle Blouët, Luc Carton, Christophe Schoune, animation : Lucien Barel

Programme détaillé et traces des rencontres sur astrac.be (rubrique Notre action > Activités passées)

Témoignages de

Francis Albert et Marie-Noëlle Renson (Bibliothèque d'Oupeye), Virginie Ancart (CC Gembloux), Marie Arcq (CC Walcourt), Virginie Cordier (La Vénerie, CC Watermael-Boitsfort), Stéphanie Croquet (CC Jodoigne Orp-Jauche), Carine Dechaux (CC des Roches, Rochefort), Marie-France Denis (CC du Beau Canton – Chiny et Florenville), Muriel Frenay (Foyer culturel Jupille-Wandre), Mathieu Lalot (CC Beauraing), Fabrice Laurent (Eden, CC Charleroi), Bernard Michel (CC Fosses-la-Ville), Carole Maziers (CEC Ateliers 4D), Étienne Pévenasse (CC Gerpinnes), Jérôme Wyn (CC Dison)

Interventions de

Christelle Blouët (Réseau Culture21), Thierry Chleide (Cabinet Ministre de l'Enseignement), Michèle Dhem, Agnès Marlier (CC Walcourt), Marie-Ève Maréchal, Nadine Renquet (ASSPROPRO), Christophe Schoune (IEW), Martine Tassin (Cellule Epicure), Myriam van der Brempt (CESEP), Olivia Yernaux (be great)

et

Vincent Bertholet et Luc Carton (Inspection Culture FWB), Diane-Sophie Couteau (Service Action territoriale FWB), Célia Dehon (Direction des CC FWB)

Merci à tous !

A relire : Un reportage sur la Jpro 2018 rédigé par Justine Constant est paru dans le n°7 du magazine *Lectures.Cultures* (mars 2018)

2 - Communication / liaison

« Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus »

Réalisées :

- ✓ Actualisation permanente du **site astrac.be**, réalisation d'un **inventaire**,
- ✓ **Page facebook** de l'ASTRAC et communauté de la Plateforme d'Échange et de Partage,
- ✓ 11 **brèves électroniques**,
- ✓ 7 éditions des **« Nouvelles de la Plateforme »,**
- ✓ Publication et diffusion par mail des **annonces du secteur,**
- ✓ Diffusion de la **Carte pro**, un outil de liaison et d'identification sectorielle.

Le **site astrac.be** est à la fois la vitrine virtuelle de l'ASTRAC et un portail d'information pour les équipes des Centres culturels sur différents aspects des actualités et de l'action du secteur et de ses pratiques professionnelles, notamment en lien avec la mise en œuvre du Décret de 2013.

astrac.be est un site en Wordpress (logiciel libre), facile à gérer, interactif et doté d'une fonction « blog ».

26 articles sur des sujets d'actualité publiés en 2018

Parmi les sujets abordés (en dehors des initiatives de l'ASTRAC) : les actions pour le climat, la réforme APE, la réforme du code des sociétés, la réédition du guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? », la FWB « entité hospitalière », …

138 abonnés au flux d'articles
(+53% par rapport à 2017)

La fonction « blog » mérite d'être encore mieux connue…

22.755 vues du site en 2018
(+ 36% par rapport à 2017)

Les pages les plus consultées sont celles consacrées aux offres d'emploi, aux rencontres professionnelles et à la Bibliothèque des dossiers de demande de reconnaissances (voir plus loin).

Les différentes rubriques du site ont été enrichies au fil des rencontres professionnelles et des projets de l'ASTRAC de nombreux rapports d'ateliers, retranscriptions ou captations de conférences, conseils de lecture, outils issus du terrain, etc.

Un **inventaire** organisé par mots-clés selon les thématiques abordées, facilite l'accès à toutes ces ressources à partir d'une seule page.

L'ASTRAC publie sur son site les offres d'emploi qui lui sont transmises ainsi que d'autres **annonces** relatives aux pratiques professionnelles des équipes des Centres culturels ou susceptibles de nourrir celles-ci (rubrique Annonces pro).
Ces annonces sont également rediffusées par mail à plus de 800 destinataires.

La relance du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (voir plus loin) a permis de développer la **plateforme virtuelle de ressources** sur astrac.be initiée en 2014 (rubrique *Plateforme décret*).

On y retrouve notamment des outils et ressources à partager et une bibliothèque avec de la documentation utile en lien avec la transition vers le Décret de 2013 ainsi qu'une Bibliothèque de dossiers de demande de reconnaissance.

Les « **Nouvelles de la Plateforme** », c'est l'intitulé de l'infolettre de la Plateforme d'Échange et de Partage. Elle informe quelque 650 professionnels du secteur sur les initiatives et activités proposées dans le cadre du projet

La rubrique *Plateforme décret* sur astrac.be rassemblait au 31/12/2018 :

- 25 outils et ressources illustrés à l'aide de fiches pratiques
- 23 dossiers de demande de reconnaissance en téléchargement libre et 4 à partager sur demande

***Merci** à tous les collègues qui ont accepté de partager leur travail via la Plateforme !*

Une **page Facebook** et une communauté ont été créées en 2018 pour la Plateforme d'Échange et de Partage.

143 abonnés reçoivent en moyenne une publication hebdomadaire.

Les **brèves électroniques** sont utilisées pour communiquer envers les professionnels des Centres culturels mais aussi envers d'autres interlocuteurs proches sur les actualités du secteur et sur les activités et les positions de l'ASTRAC. La liste de diffusion comprend quelques 800 adresses mail.

Leur parution est irrégulière ; elle suit le rythme de la vie du secteur.

Parmi les sujets abordés en 2018 : l'audition parlementaire des fédérations des Centres culturels sur la situation et les perspectives du secteur, nos actions en réponse à la réforme APE, la Journée mondiale contre la pauvreté, le RGPD, les rencontres professionnelles de l'ASTRAC, …

Et aussi : la « **Carte pro** » se veut un outil de liaison et de promotion de sentiments d'appartenance et de fierté sectorielles.

Elle permet en effet à ses détenteurs de s'identifier et d'être reconnus en tant que travailleurs de la culture et membres d'un secteur, et cela même si on n'est pas directeur, programmateur ou animateur.

384 professionnels du secteur étaient détenteur de la Carte pro en 2018

Le « Guide des partenaires et des avantages 2018 » mentionnait 122 partenaires dont 98 Centres culturels

3 - Soutien à l'entraide et à la mutualisation : focus sur la « PEP » !

« Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation »

Réalisées :

La relance du **projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP)**, rendue possible grâce à une aide extraordinaire de la FWB, a permis de commencer à élaborer cet axe crucial du cahier des charges.

- ✓ Engagement à mi-temps de **Nicolas Canta** comme animateur-coordinateur de la Plateforme d'Échange et de Partage
- ✓ Redéploiement de la **plateforme virtuelle** sur astrac.be dédiée à la mise en commun de ressources et d'outils en lien avec la transition vers le Décret de 2013
- ✓ **Une série de rencontres participatives** pour susciter et accompagner le partage d'expériences, la réflexion collective et la co-construction d'outils
- ✓ Conception d'une **base de données des enjeux** des projets d'action culturelle des Centres culturels tels que définis suite aux processus d'analyse partagée

En 2018, la PEP a poursuivi son **focus sur la mise en œuvre du Décret du 21 novembre 2013**.

La **plateforme virtuelle** du projet rassemble :

- un recueil élémentaire de publications, sources légales, liens, etc. sur la transition vers le Décret ;
- une bibliothèque de dossiers de demande de reconnaissance ;
- des informations et des liens vers des actions, des ressources et des outils présentés à l'aide de fiches-outils ;
- les traces de chaque rencontre organisée dans le cadre du projet : rapports des échanges, conseils de lecture, exemple d'outils … ;
- une page Facebook et une communauté attenante, espace d'échanges entre les professionnels du secteur ;
- un inventaire exhaustif des ressources publiées sur astrac.be.

(Voir aussi plus haut, ci-contre et ci-dessous.)

La plateforme virtuelle de la PEP contribue de manière utile à partager et à valoriser les pratiques des équipes pour mettre en œuvre le Décret.

Son rôle en tant que « forum », espace interactif d'échanges et mutualisations entre les professionnels, nourri et co-animé par ces derniers, reste faible toutefois. A ce stade, les attentes ne semblent pas aller dans ce sens.

La fréquentation de la plateforme virtuelle en 2018 en quelques chiffres :

+++ La bibliothèque des demandes de reconnaissances est la deuxième rubrique la plus visitée du site, avec quelques 1500 vues.
+ Les fiches-outils ont rassemblé 440 clics, le nombre de clics par fiche varie entre 1 et 48.
- - 143 personnes sont abonnées à la page Facebook, 34 sont inscrites à la communauté

A quelques exceptions près, la PEP a surtout mobilisé **des directeurs, des animateurs et des coordinateurs de projets**. Cela reflète une réalité de terrain : à ce stade, ce sont avant tout ces métiers qui ont été touchés par la transition vers le Décret.

Avec la rencontre du 13/12 « Partager le dossier au sein de l'équipe », **une nouvelle saison est entamée qui s'intéressera explicitement aux autres métiers.**

En 2018, **6 temps d'échange et de travail participatif** ont eu lieu dans le cadre du projet : une conférence-débat et 5 ateliers participatifs.
(Voir aussi plus haut.)

Les **thématiques** des rencontres portaient sur les droits culturels, le conseil d'orientation, la rédaction du dossier de demande de reconnaissance, son partage au sein de l'équipe, l'(auto)évaluation.
(Voir aussi plus haut.)

A la suite de chaque rencontre, un **rapport ou d'autres traces**, les ressources et outils présentés ou évoqués et/ou des conseils de lecture ont été diffusés par mail aux participants mais aussi plus largement via le site astrac.be.

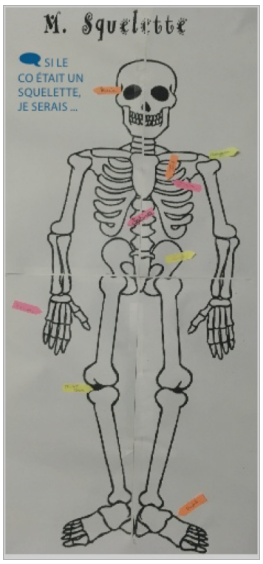

Image :Centre culturel de Walcourt

Les rencontres de la PEP ont contribué à la transition vers le Décret par un travail participatif et ascendant basé sur le partage de compétences, d'outils, de méthodes et de pistes de travail.

Elles ont permis d'aborder les questions pratico-pratiques que se posent les équipes mais aussi des interrogations plus fondamentales.

Les rencontres de la PEP en quelques chiffres :

En 2018, 101 personnes ont participé aux rencontres de la PEP. (Sans tenir compte des personnes qui ont participé à plus d'une rencontre, 119 inscriptions ont été enregistrées.)
20 personnes-ressources et intervenants y ont témoigné de leurs expériences ou apporté leur expertise.

4 - Transversalité

« Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand »

En 2018, l'ASTRAC a participé à différentes **initiatives citoyennes** impulsées par des fédérations du champ socioculturel :

- la campagne pour défendre l'adoption de la résolution parlementaire « FWB, entité hospitalière » (ACC , Aires Libres)
- la pétition/carte blanche « Touche pas à mon asbl ! » contre la réforme du Code des sociétés et des associations (Fédération des Maisons médicales)
- la pétition contre la réforme APE et les lettres ouvertes de la plateforme associative contre la réforme APE (FESEFA)
- le mémorandum sur la parité hommes-femmes dans le secteur culturel (ACC)

L'ASTRAC s'est investie fin 2017 et début 2018 dans une réflexion concertée avec l'ACC, ASSPROPRO, la CTEJ, la FPCEC sur la culture et l'école, en lien avec le ***Parcours d'éducation culturelle et artistique*** **(PECA)**.

Elle a organisé avec ASSPROPRO un **atelier** sur la question à l'occasion de la Jpro2018 (voir plus haut).

Le 15/11, l'ASTRAC a rencontré une délégation des **Pôles de coopération des filières culturelles du Pays de la Loire**, qui visitait la Belgique dans le cadre d'un projet Erasmus pour échange sur les pratiques d'animation d'un réseau culturel.

La **réforme des instances d'avis** a donné lieu à des échanges et une réflexion partagée avec un grand nombre d'autres fédérations.

L'ASTRAC a participé à 4 rencontres dans ce contexte.
Elle était cosignataire de l'**avis commun** de 11 fédérations du 7/9 insistant (e.a.) sur la nécessité de baser la réforme sur un réel processus de concertation et sur le respect de la diversité du paysage culturel.

Les collaborations et les échanges toujours plus réguliers avec le **Réseau Culture 21** visent à permettre aux équipes des Centres culturels de s'inspirer des apprentissages de la démarche Paideia pour **mettre en pratique les droits culturels.** Cette recherche-action est développée en France avec un nombre important d'acteurs publics et associatifs, en collaboration avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg.

- intervention de Christelle Blouët, coordinatrice du Réseau Culture 21 à la rencontre-débat « Les droits culturels et la société en transition » (Jpro 2018)
- les 3-4/4, participation de l'ASTRAC au séminaire « Les droits culturels, levier pour le pouvoir d'agir » à Saint-Denis
- Les contacts et apprentissages ont nourri la méthode d'animation de l'atelier proposé par la PEP le 8/5 et les outils pour analyser une action culturelle au regard des droits culturels présentés à cette occasion et partagés en ligne.
- les 22-23/11 : témoignages par l'ASTRAC sur la mise en pratique des droits culturels par les CC en FWB lors du Forum Paideia à Saint-Denis.

Parmi les fédérations et réseaux du champ culturel et du non-marchand, pour des raisons évidentes, l'**Association des Centres culturels (ACC)** est un partenaire privilégie. En 2018, les liens ASTRAC-ACC se sont intensifiés.

Focus : concertation, coordination et action commune ASTRAC-ACC

L'ASTRAC et l'ACC souhaitent assurer la meilleure complémentarité et cohérence de leurs actions fédératives. Leurs projets de collaboration sont de plus en plus nombreux.

Sans suivre un agenda régulier, les rencontres et les échanges entre les deux fédérations se font spontanément et dans un esprit de solidarité et d'efficacité.

4 réunions de coordination ont eu lieu entre les directions/équipes/présidents.

Les directions/équipes se contactent de manière informelle plusieurs fois par semaine.

L'ASTRAC et l'ACC participent activement en tant que « membres permanents » à la « plateforme d'appui » lancée par la Direction des Centres culturels pour coordonner les initiatives d'appui aux Centres culturels.

La plateforme d'appui s'est réunie les 5/3, 24/5, 7/9 et 14/12. A l'OJ :

- le projet de répertoire des réseaux de coordination régionale,
- la récolte de données chiffrées sur les CC
- les besoins en matière d'accompagnement et de formation
- le 50e anniversaire du secteur
- le suivi du GT FAQ
- les projections budgétaires pour le 2e train des reconnaissances
- le renouvellement des instances suite aux élections communales

Les réunions ont été l'occasion aussi d'échanger des informations sur les projets en cours et sur des points liés à l'application du décret et aux actualités du secteur.

La défense conjointe des Centres culturels est restée en 2018 un **axe de collaboration prioritaire**, avec comme action-phare l'audition parlementaire du 19/3, mais aussi la rencontre du 29/5 avec la Ministre Alda Greoli, des actions communes contre la réforme des APE, plusieurs avis conjoints relatifs à la réforme des instances d'avis … Plus de détails ci-dessous.

En prévision des élections communales et provinciales, le **guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? »** rédigé par l'ACC et l'ASTRAC et édité par le Service de l'Action territoriale de la FWB a été actualisé et ré-édité en août 2018 en 4000 exemplaires.

Nécessaire avant tout à cause de l'épuisement du stock, le second tirage a permis de mettre à jour quelques informations factuelles mais aussi d'aborder, dans un tout nouveau paragraphe, les relations des Centres culturels avec les collectifs citoyens.

L'ASTRAC et l'ACC construisent une action fédérative collective et concertée. Une **convention** conclue fin 2017 formalise leurs engagements et leurs priorités dans ce sens.

Le 12/6, les équipes de l'ACC et de l'ASTRAC ont accueilli les **nouvelles directions** des Centres culturels à une rencontre conviviale et informative. C'était l'occasion de présenter les différents aspects de leur action, de faire connaissance, de répondre aux questions. L'ASTRAC y a fait un focus sur la Plateforme d'Échange et de Partage.

Le 30/11, les deux fédérations ont coordonné et assuré le suivi d'une **rencontre entre 7 directions de Centres culturels « primo-dépositaires ».** Organisée à l'initiative de 2 Centres culturels de la Wallonie picarde, la rencontre visait à faire le point sur le **déroulement des processus de reconnaissance et l'application des contrats-programmes** des uns et des autres en vue du renouvellement des reconnaissances.

5 - Représentation /défense

« Défendre les intérêts des professionnels du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture »

En 2018, plusieurs facteurs ont continué à freiner les Centres culturels dans le développement serein de leurs missions et leurs équipes ont dû faire face à d'importantes pressions.
Le sous-financement du Décret de 2013, la disproportion entre les exigences et les moyens liés à la reconnaissance par la FWB, le manque de perspectives claires, une tendance, au niveau des pouvoirs locaux et de la RW, à associer les Centres culturels à des associations para-communales, un projet de réforme APE interpellant, de nombreuses autres réformes impactant le non-marchand… : l'ASTRAC n'a pas manqué d'informer et de mobiliser les professionnels en Centres culturels sur ces questions d'actualité et de relayer leurs inquiétudes.

La défense du secteur est restée un axe de travail primordial en 2018.
L'ensemble des initiatives prises dans ce contexte a fait l'objet d'une **concertation poussée avec l'ACC**.

En 2018 aussi, l'ASTRAC était présente dans plusieurs **lieux institutionnels de réflexion et de promotion sectorielles**.

- **Instances d'avis :**
  - Liesbeth Vandersteene est membre de la Commission des Centres culturels (3C) : 11 réunions en 2018
  - Christophe Loyen est membre du Conseil des musiques non classiques : 8 réunions en 2018
  - Fin 2018, Valérie Lossignol a été nommée membre du Conseil interdisciplinaire des arts de la scène
- **GT FAQ :** Liesbeth Vandersteene a participé à la réunion du 17/1 pour faire le point sur les questions à intégrer à l'outil « Foire aux questions »
- **Comité de rédaction de Lectures.Cultures :** Liesbeth Vandersteene est membre du Comité. L'ASTRAC a contribué à la rédaction de 2 articles publiés dans les 5 numéros parus en 2018.

L'ASTRAC a participé activement aux réflexions sur la **réforme des instances d'avis**, à la fois en tant que membre de la 3C et dans le cadre d'une concertation associant plusieurs fédérations culturelles.
Elle a co-signé l'avis conjoint de 11 fédérations (voir plus haut) et co-rédigé 3 avis à la Ministre avec l'ACC.
Le projet de la Ministre Greoli ne l'a pas convaincu et elle a défendu la nécessité de mener un travail d'évaluation et de concertation plus conséquent afin de pouvoir aboutir à une réforme permettant d'une part de conserver les modes de fonctionnement de l'actuelle 3C et d'autre part de créer des espaces de dialogue transversaux.

L'ASTRAC a contribué à l'avis négatif de la 3C sur l'avant-projet de loi sur le **travail associatif (statut semi-agoral)**. Elle s'est montrée réservée quant à la création d'un « pseudo-statut » pour rémunérer les bénévoles des CC.

19/3 : action phare : journée de mobilisation sectorielle et audition parlementaire

A leur demande et en présence de la Ministre Alda Greoli, les directions de l'ACC et de l'ASTRAC ont été auditionnées en Commission culture du Parlement de la FWB sur la situation et les perspectives du secteur. Avant l'audition, les revendications du secteur avaient été exposées lors d'une conférence de presse ; parmi celles-ci notamment le financement plein du décret et son indexation systématique.

La contribution de l'ASTRAC consistait à dresser un état des lieux du secteur et d'expliquer son sous-financement structurel lors de l'audition et à évoquer les vécus des équipes relatives à l'application du Décret à la conférence de presse.

Résultats : La Ministre a affirmé que l'**indexation des subventions** sera assurée dès 2018. La **concertation avec le Cabinet Greoli** a été relancée. Les revendications du secteur ont été relayées largement par les médias (RTBF, Le Soir, La Libre, BXL1, No télé …)

SECTEUR EN ALERTE

Le 29/5, l'ACC et l'ASTRAC ont **rencontré la Ministre** pour aborder notamment l'application du Décret mais aussi d'autres sujets d'actualité, comme la réforme APE.

Résultat : la **constitution d'un GT** (ACC-ASTRAC-Administration) chargé de réaliser des projections budgétaires relatives à une **application pleine du décret**.

Le 19/10, le **« GT projections** » s'est réuni pour déterminer les calculs à réaliser pour différents scénarios de financement du premier et du deuxième train de reconnaissances.
L'ASTRAC y a insisté sur la nécessité de retenir comme première hypothèse le **financement plein du décret pour tous les CC dès le vote du prochain budget culture**.

L'ASTRAC s'est impliquée fortement dans la **mobilisation contre la réforme APE** en 2018 :

-15/5 : participation à la rencontre informative UNIPSO à Sambreville

- 28/5, 11/6 et 10/9 : contacts avec les syndicats afin de les sensibiliser aux réalités des CC

- 25/6 : participation à la manifestation à Namur

- 30/7 : adhésion et relais de la pétition citoyenne "NON à une réforme qui fragilisera toute la société !"

- 28/11 : lettre ACC-ASTRAC à la Ministre Greoli rappelant les inquiétudes des CC (réponse au courrier Jeholet/Greoli du 8/11)

- 29/11 : lettre ouverte aux députés

Des brèves pour informer et mobiliser les équipes ont été diffusées les 19 et 22/6, le 30/7, le 18/9 et le 29/11.

« Touche pas à mon asbl ! »
L'ASTRAC a relayé et était cosignataire de la carte blanche et de la pétition contre l'intégration de la Loi de 1921 sur les asbl dans le Code des sociétés commerciales

Moyens de l'asbl, situation financière

La situation financière de l'ASTRAC est saine.

Les comptes 2018 affichent un bénéfice de 22.000 € environ.

Ce résultat peut paraître important mais il s'explique en grande partie par un facteur technique.

Les aides extraordinaires pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage ont été versées par la FWB en 2017 et 2018 à la fin du mois de septembre. Elles sont destinées essentiellement à financer l'engagement, en janvier 2018, de l'animateur chargé de la coordination du projet. La plus grande partie de la subvention 2017 n'a donc pas été consommée en 2017 et pour cette raison, une recette de 16.200 € avait été reportée à l'exercice 2018. A la demande de la FWB, cette technique n'a pas été appliquée aux comptes 2018 où nous avons inscrit l'entièreté de la subvention 2018, correspondant à un montant de 18.000 €. Les recettes s'en retrouvent gonflées considérablement alors qu'une bonne partie des charges en lien avec le projet ne sera assumée qu'en 2019.

Dans la mesure du possible, les comptes distinguent les recettes et charges liées à « l'ordinaire » de celles en lien avec la PEP. Il en ressort qu'un montant de 20.000 € environ a été dépensé pour le projet. Ce montant dépasse le montant du subside annuel de 2.000 €, mais il reste un solde des subsides 2017 et 2018 de 14.200 €. Ce montant non consommé sera utilisé en 2019 pour la poursuite du projet.

Sans tenir compte des aides obtenues pour la PEP, les recettes de l'ASTRAC sont restées plus ou moins stables. Elles sont composées pour 81,4% de subventions, pour 15,7% de cotisations et pour 2,6% de recettes des activités.

Celles-ci ont diminué de 21% par rapport à 2017 suite à une participation moins importante à la Journée de rencontres professionnelles, en lien avec un nombre de places disponibles moins important.

L'augmentation des charges (+27%) s'explique avant tout par l'évolution de l'ensemble des dépenses liées à l'emploi, suite au renforcement de l'équipe pour la PEP. Sans tenir compte de la PEP, les charges pour les rémunérations salariales y compris pécules de vacances augmentent de 12,6%. A noter que celles-ci avaient été moins élevées qu'attendu en 2017 où les effectifs de l'équipe ont été réduits pendant plusieurs semaines.

Certaines charges ont été moins importantes en 2018 que prévu : les frais de formation de l'équipe, grâce à l'intervention du Fonds 4S, les frais pour des prestations de tiers pour animation ou artistiques grâce à certains partenariats, pour n'en citer que deux.

L'équipe veille en permanence à limiter les dépenses, sans pour cela faire des concessions au niveau de la qualité de l'action.

Si le refinancement de l'ASTRAC par la FWB se traduit par une situation financière un peu plus confortable, une gestion rigoureuse des moyens reste de mise.

Perspectives 2019 : défis et actions phares

A mi-chemin dans la réalisation de son plan d'action 2017-2021, l'ASTRAC est en ordre de marche !

L'obtention d'aides extraordinaires en 2017 et 2018 a rendu possible un déploiement plus équilibré de notre projet fédératif grâce à un renforcement de l'équipe.
Sans réduire son engagement pour défendre et promouvoir les Centres culturels et leurs métiers, l'ASTRAC a pu réinvestir et actualiser sa mission pour mettre en réseau des professionnels, en encourageant des dynamiques d'échange, de partage, de réflexion et d'action commune entre les équipes. Elle a pu placer une énergie plus durable dans le développement de collaborations avec l'ACC. Elle s'est ouverte à d'autres partenariats, susceptibles de nourrir les pratiques professionnelles du secteur ou en lien avec la défense des valeurs des équipes.

En 2019, l'ASTRAC poursuivra sur ce chemin.

La mise en œuvre du cahier des charges s'effectuera dans la continuité des réalisations des années précédentes, selon les axes détaillés ci-avant, tout en cherchant à répondre au mieux aux actualités politiques et aux évolutions du secteur et de ses métiers.

* * * * *

En cette année électorale, la défense et la promotion du secteur du point de vue de ses professionnels restera un axe de travail primordial en 2019 pour l'ASTRAC.

➔ Des travaux seront menés, en étroite collaboration avec l'ACC et sur la base d'un processus participatif, pour définir et développer les **revendications prioritaires du secteur**, relatives notamment à une application plus juste et plus pertinente du Décret, à l'emploi et la professionnalisation ainsi qu'à des questions de politiques transversales.

➔ Une **campagne de promotion du secteur** sera mise en place avec l'ACC avant et après les élections. Elle s'appuiera sur la réalisation et la diffusion large d'un **Mémorandum électoral**, l'organisation d'une **rencontre-débat** avec les partis, la sensibilisation du « grand public » à l'aide d'une **capsule vidéo pédagogique sur les droits culturels** et sur une série de rencontres stratégiques avec les élus.

Défi : mettre le développement des Centres culturels et la reconnaissance des aspirations de leurs professionnels à l'agenda politique

➔ Les résultats des travaux du « GT projections » pour calculer le coût d'un **financement plein du décret** seront vulgarisés et traduits afin de défendre cet objectif fondamental pour la consolidation du secteur.

* * * * *

En 2019, l'ASTRAC continuera à proposer aux équipes des espaces-temps pour s'informer, se rencontrer, échanger et partager des expériences, des compétences et des ressources, discuter, réfléchir et agir ensemble.

➔ L'édition 2019 de la **Journée de rencontres professionnelles** mettra à l'honneur les différents métiers des Centres culturels et leurs contributions spécifiques à l'action du secteur.

Défi : mobiliser *tous* les professionnels du secteur et notamment les métiers autres que ceux de la direction, de l'animation et de la coordination de projets

➔ La **Plateforme d'Échange et de Partage** s'intéressera en 2019 aussi aux dynamiques de partage du projet d'action culturelle au sein de l'équipe avec, entre autres, la création d'un **lexique de traduction du jargon du décret**.

Le projet s'apprête à **élargir son focus** au-delà de la mise en œuvre du Décret au sens strict.

➔ Avec l'ACC et la Fédération pluraliste des CEC, l'ASTRAC proposera d'impulser un **réseau de chargés de communication**.

➔Les perspectives quant à un renouvellement de l'aide extraordinaire de la FWB pour le projet de la PEP sont sombres. Les réserves de l'ASTRAC permettront probablement de le poursuivre en 2019 mais pas au-delà…
Une gestion budgétaire prudente s'impose, comme la **recherche de pistes de financement alternatives**.

Défi : pérenniser l'action de la Plateforme d' Échange et de Partage

* * * * *

L'ASTRAC poursuivra en 2019 son travail d'accompagnement de la mise en œuvre du Décret selon des méthodes participatives et ascendantes.

➔ L'ASTRAC continuera à s'intéresser à la question de la mise en pratique des droits culturels et développera son rôle spécifique de lieu ressource en la matière.

- Elle restera en contact avec le **Réseau Culture 21** et mettra en place le cas échéant des collaborations nouvelles.
- Elle sera attentive au développement , à l'initiative de **Culture et Démocratie**, d'une plateforme d'observation des droits culturels en FWB et se tiendra disponible pour y contribuer.
- Elle sera présente lors de la formation sur les droits culturels proposée dans le cadre du programme Culture Plus de l'ACC et de la FPCEC afin de relever et relayer sur astrac.be des pratiques et ressources à partager.

Défi : contribuer à permettre aux équipes de passer de la théorie à l'action, ensemble.

➔ Le développement de la plateforme virtuelle sur astrac.be sera poursuivi : la bibliothèque des dossiers de demandes de reconnaissances sera alimentée, de nouvelles ressources et outils seront présentés à l'aide de fiches-outils en cherchant à élargir les thématiques illustrées.

➔ Une **base de données des enjeux** retenus par les Centres culturels suite à leurs analyses partagées sera constituée, organisée suivant un système de mots clé défini de manière concertée.

Elle sera soumise aux Centres culturels avant d'être publiée sur astrac.be.

La base de données permettra aux équipes d'identifier des intentions et des projets semblables, de s'en inspirer et de développer des collaborations.

* * * * *

Tout en restant un lieu d'engagement militant, l'ASTRAC veillera à optimiser son fonctionnement professionnel, au service des professionnels en Centres culturels, en lien avec un projet fédératif commun ACC-ASTRAC fort et équilibré

Défi : équilibrer l'équipe et consolider son renforcement.

➔ Le départ et le remplacement de Frédéricque Bigonville sera l'occasion de faire le point sur l'organisation et la répartition des tâches et des responsabilités au sein de l'équipe. Il s'agira de trouver un équilibre optimal, alliant efficacité et participation de chacun.

La réalisation et la mise en œuvre d'un **plan de formation** permettront de faire évoluer les compétences des uns et des autres au bénéfice du projet partagé.

➔ L'ASTRAC introduira sa candidature suite à l'**appel Maribel** prévu au printemps 2019 dans l'objectif de pouvoir renforcer durablement son équipe par l'engagement d'un animateur chargé de la mise en réseau des professionnels.

➔ Plusieurs **actions et projets communs** ont été lancés ou envisagés en 2018 : la participation de l'ACC à la Jpro2019, une campagne électorale autour d'un Mémorandum et une capsule vidéo notamment, la mise en place d'un réseau de chargés de communication, la participation de l'ASTRAC à une formation sur les droits culturels dans le cadre de Culture Plus, etc. Ils seront mis en œuvre selon les modalités prévues

Défi : entrenir voire renforcer les liens tissés avec l'ACC en 2018, dans la perspective de lancer les réflexions sur un projet fédératif commun pour l'après 2021.

➔ Pour mettre en valeur leur entente, les deux fédérations organiseront leur **AG statutaire le même jour**. Les deux réunions seront ouvertes aux non-membres.

➔ L'ASTRAC posera sa candidature pour devenir **membre de l'asbl ACC** en 2019 et invitera l'ACC à la soutenir comme membre adhérent (sympathisant).

Défi : poursuivre la mise en application des réglementations s'appliquant au fonctionnement des asbl

➔ Les tâches entamées pour se conformer au **RGPD** seront poursuivies, en lien avec une rationnalisation des bases de données des contacts.

➔ Le **règlement de travail** et le **plan global de prévention** seront examinés en vue de leur actualisation.

A propos du budget 2019

Le budget 2019 tient compte des perspectives d'action présentées ci-dessus et notamment :

- des incertitudes quant au renouvellement de la subvention extra-ordinaire pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage ;
- de la poursuite de ce projet durant toute l'année 2019 avec un agenda semblable à celui de 2018 ;
- de la poursuite de l'action « historique » de l'ASTRAC : rencontres professionnelles, information des équipes, représentation et défense du secteur ;
- de la mise en œuvre de certains projets lancés ou envisagés en collaboration avec l'ACC en 2018 dont la réalisation et la diffusion d'un Mémorandum électoral et la création d'une capsule vidéo sur les droits culturels, en lien avec les élections fédérales et régionales ;
- des modifications au sein de l'équipe suite au départ et au remplacement de Frédéricque Bigonville, après une période d'attente de 3 mois au moins.

Afin d'équilibrer le budget, une reprise sur le bénéfice reportée est prévue d'un montant de 14.000 € environ, correspondant à la partie non consommée des aides extraordinaires obtenues pour le projet de la PEP durant les années précédentes.

ANNEXES

Membres effectifs de l'asbl ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 8 mai 2018.
Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1	AMBOLDI	Sandra	Wolubilis - Centre culturel de Woluwé Saint Lambert
2	ANTHOINE	Pierre	Centre culturel de Tubize
3	BECHET	Anne-Laure	Centre culturel Joseph Faucon
4	BEERLANDT	Nadine	Centre culturel de Comines-Warneton
5	BELAIRE	Benjamin	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
6	BETTARINI	Lapo	La Concertation asbl - Bruxelles
7	BODART	Valérie	Centre culturel de Ciney
8	BONHOMME	Audrey	Centre culturel régional de Verviers
9	BOUCHAHROUF	Omar	Centre culturel d'Andenne
10	BOUILLE	Marc	Centre culturel de Saint-Georges
11	BOUZIN	Vincent	L'Escale du Nord - Anderlecht
12	BRONCKART	Alain	Centre culturel de Hannut
13	CACCIALUPPI	Nathalie	Centre culturel d'Aiseau-Prèles
14	CARDINAL	Martine	Centre culturel Les Chiroux - Liège
15	CERISIER	Steve	Centre culturel de Rebecq
16	CONSTANT	Justine	Coopération culturelle liegeoise
17	CONTENT	Philippe	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
18	CORNEILLIE	Henri	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
19	COULONVAUX	Stéphane	Centre culturel de Doische
20	CROQUET	Stéphanie	Centre culturel de Jodoigne et Orp-jauche
21	DANDOY	Justine	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
22	DAVID	Laura	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
23	DECHAMPS	Julie	Centre culturel de Péruwelz, Arrêt 59
24	DECHAUX	Carine	Centre culturel des Roches – Rochefort
25	DELCHAMBRE	Annick	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
26	DENIS	Marie-France	Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville
27	DERESTEAU	Benjamin	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
28	DI CALOGERO	Silvana	Centre culturel de Gerpinnes
29	DI SALVIA	Morgan	Maison culturelle de Quaregnon
30	DI SANTE	Lisa	Centre culturel d'Herlaimont
31	DUPONT	Cécile	Foyer culturel de Florennes
32	DUQUESNE	Pierre	Centre culturel de Soignies
33	FASBENDER	Pierre	Centre culturel de Habay
34	FAUCONNIER	Véronique	Centre culturel de Manage
35	FRENAY	Murielle	Foyer culturel Jupille-Wandre
36	GELINNE	Michel	Centre culturel La Venerie - Watermael-Boisfort
37	GERLAGE	jean-Luc	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
38	GIARGERI	Patricia	Centre culturel de Farciennes

39	GILLES	Pierre	Centre culturel Action Sud
40	GILLET	Dimitri	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
41	GLIBERT	Elodie	Centre culturel de Braine L'Alleud
42	GUISSET	Véronique	Maison de la Création - Centre culturel Bruxelles Nord
43	GUSTIN	Jean-Luc	Foyer culturel Henri Simon
44	HABRAN	Laurent	Foyer culturel de Florennes
45	HAMENDE	Thierry	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
46	HESMANS	Philippe	Le Sablon - Centre culturel de Morlanwelz
47	HOUET	Jean-Pierre	Centre culturel d'Engis
48	JANS	Rachel	Centre culturel de Marchin
49	JEANDRAIN	Isabelle	Centre culturel de Walcourt
50	JUEN	Aurelien	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
51	KEMPENEERS	Thomas	Centre culturel de Waremme
52	LAMBOTTE	Thomas	Centre culturel de Beauraing
53	LAPOTRE	Sabine	Centre culturel de Walcourt
54	LARDINOIS	Sandrine	Centre culturel de Courcelles - La Posterie
55	LAURENT	Fabrice	Centre culturel régional de Charleroi
56	LAVAUX	Emilie	Centre culturel de Genappe
57	LECLEF	Marc	La Posterie - Centre culturel de Courcelles
58	LEJEUNE	Colin	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
59	LEMAIRE	Amik	Centre culturel de Jette
60	LENAERTS	Marianne	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
61	LOSSIGNOL	Valérie	Central - Centre culturel de La Louvière
62	LOURTIE	Nathalie	CLI - Centre culturel d'Ittre
63	LOYEN	Christophe	Centre culturel de Chênée
64	MALLET	Maud	Centre culturel de Mouscron
65	MARECHAL	Julie	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
66	MARLIER	Agnès	Centre culturel de Walcourt
67	MARLIER	Pascal	Centre culturel de Thuin - Haute Sambre
68	MAT	Eric	Centre culturel de Gembloux - Cinéma Royal
69	MATHEVON	Sandrine	Centre culturel Jacques Franck - Saint-Gilles
70	MATIVA	Pierre	Centre culturel de Wanze
71	MEURANT-PAILHE	Nathalie	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
72	MICHEL	Bernard	Centre culturel de Fosses-la-Ville
73	MONTAGNER	Justine	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
74	MOTTET	Bernard	Centre culturel Rossignol - Tintigny
75	PEREMANS	Brigitte	Centre culturel de Rixensart
76	PERSAIN	Hervé	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
77	PEVENASSE	Chloé	Centre culturel de Gerpinnes
78	PEVENASSE	Etienne	Centre culturel de Gerpinnes
79	PHILIPPE	Alexandra	Centre culturel de Spa
80	PIERARD	Pascale	Centre culturel d'Ourthe et Meuse
81	PISCART	Véronique	Centre culturel de Hotton
82	RAMADAN	Nurten	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy

83	RAOULT	Benoît	ECRIN - Centre culturel d'Eghezée
84	RAUCCI	Carmine	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
85	RISSELIN	Axelle	Centre culturel du Pays des Collines
86	ROBERT	Patrick	Centre culturel de Frameries
87	ROSE	Julie-Anaïs	Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo
88	ROUCHE	Jean-Louis	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
89	SABBE	Pierre	Foyer culturel Antoing
90	SAUVAGE	Eve	Centre culturel de Thuin haute Sambre
91	SERVAIS	Françoise	Centre culturel Stavelot - Trois-Ponts
92	SONDRON	Jacques	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
93	THEWYS	Alain	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
94	THIRION	Vincent	Central - Centre culturel de La Louvière
95	THISE	Elisabeth	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
96	THOMAS	Alain	Centre culturel de Bertrix
97	TOUMPSIN	Katheline	Centre culturel de Leuze en Hainaut
98	VAN OOST	Laurence	Centre culturel de Colfontaine
99	VANBERGIE	Laurent	Centre culturel d'Enghien
101	VANDERSMISSEN	Fabrice	Centre culturel La Venerie - Watermael-Boisfort
102	VENTURINI	Georges	Centre culturel Christian Colle de Couvin
103	WARNIER	Yvette	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy

Institutions membres adhérents de l'ASTRAC

Les membres adhérents sont des sympathisants de l'asbl qui soutiennent notre action sans siéger à l'Assemblée générale.
Le statut de membre adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.
La liste reprend les institutions du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2018 au 31/12/2018.

1. Maison de la Création – Centre culturel de Bruxelles-Nord (1020)
2. Centre culturel de Schaerbeek (1030)
3. Espace Senghor – Centre culturel d'Etterbeek (1040)
4. Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
5. La Concertation (1060)
6. Escale du Nord – Centre culturel de Anderlecht (1070)
7. Archipel 19 – Centre culturel de Berchem et Koekelberg (1082)
8. La Villa – Centre culturel de Ganshoren (1183)
9. Centre Armillaire – Centre culturel de Jette (1090)
10. L'Entrela – Centre culturel de Evere (1140)
11. La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort (1170)
12. Wolubilis – Centre culturel de Woluwé (1200)
13. Centre culturel de la Vallée de la Nethen (1320)
14. Centre culturel de Rixensart (1332)
15. Pôle culturel – Centre culturel de Ottignies (1340)
16. Centre culturel de Perwez (1360)
17. Centre culturel de Jodoigne-Orp-Jauche (1370)
18. Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo (1410)
19. Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
20. Centre culturel de Rebecq (1430)
21. CLI – Centre culturel d'Ittre (1460)
22. Centre culturel de Genappe (1470)
23. Théâtre du Gymnase – Centre culturel de Tubize (1480)
24. Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
25. Les Chiroux – Centre culturel de Liège (4000)
26. CCRLG – Coopération culturelle régionale Liège (4000)
27. Foyer culturel de Jupille–Wandre (4020)
28. Centre culturel Ourthe et Meuse (4031)
29. Centre culturel de Chênée (4032)
30. Centre culturel de Seraing (4100)
31. Foyer culturel Henry Simon – Sprimont (4140)
32. Centre culturel de Braives-Burdinne (4260)
33. Centre culturel de Hannut (4280)
34. Centre culturel de Waremme (4300)
35. Centre culturel de Remicourt (4350)
36. Centre culturel de Flémalle (4400)
37. Centre culturel de Ans (4432)

38. Centre culturel de Saint-Georges (4470)
39. Centre culturel de l'Entité engisssoise (4480)
40. Centre culturel de l'arrondissement de Huy (4500)
41. Centre culturel de Wanze (4520)
42. Les Variétés – Centre culturel de Amay (4540)
43. Centre culturel de Marchin (4570)
44. Centre culturel de Soumagne (4630)
45. Centre culturel de Verviers (4800)
46. Centre culturel de Dison (4820)
47. Centre culturel de Welkenraedt (4840)
48. Centre culturel de Spa (4900)
49. Centre culturel de Theux (4910)
50. Centre culturel de Stavelot (4970)
51. Centre culturel de Namur (5000)
52. Cinéma Royal – Centre culturel de Gembloux (5030)
53. CRAC'S – Centre culturel de Sambreville (5060)
54. Centre culturel de l'Entité fossoise (5070)
55. Centre culturel de Floreffe (5150)
56. Centre culturel de Andenne (5300)
57. L'Ecrin – Centre culturel de Eghezée (5310)
58. Centre culturel régional de Dinant (5500)
59. Centre culturel de Hastière (5540)
60. Centre culturel de Bièvre (5555)
61. Centre culturel de Beauraing (5570)
62. Centre culturel des Roches – Rochefort (5580)
63. Centre culturel de Ciney (5590)
64. Centre culturel de Philippeville (5600)
65. Foyer culturel de Florennes (5620)
66. Centre culturel de Walcourt (5650)
67. Centre culturel Christian Colle de Couvin (5660)
68. Action-Sud – Centre culturel de Viroinval (5670)
69. Centre culturel de Doische (5680)
70. Eden – Centre culturel de Charleroi (6000)
71. La Bourlette – Centre culturel de Anderlues (6150)
72. La Posterie – Centre culturel de Courcelles (6180)
73. Fleurus Culture – Centre culturel de Fleurus (6220)
74. Centre culturel de Pont-à-Celles (6238)
75. Centre culturel de Farciennes (6240)
76. Centre culturel de Aiseau-Presles (6250)
77. Centre culturel de Gerpinnes (6280)
78. SudHaiNa – Centre culturel de Chimay (6464)
79. Terre Chevrotine – Centre culturel de Sivry-Rance (6470)
80. Centre culturel de Thuin-Haute Sambre (6530)
81. Centre culturel de Momignies (6590)
82. Centre culturel de Bastogne (6600)
83. Maison de la Culture d'Arlon (6700)
84. Centre culturel de Habay (6720)
85. Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)

86. Centre culturel de Athus-Aubange (6791)
87. Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville (6810)
88. Centre culturel de Bertrix (6880)
89. Maison de la Culture Famenne-Ardenne (6900)
90. Centre culturel de Durbuy (6940)
91. Centre culturel de Nassogne (6950)
92. Centre culturel de Hotton (6990)
93. Centre culturel de Soignies (7060)
94. Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx (7070)
95. Centre culturel de Frameries (7080)
96. Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
97. Centre culturel régional du Centre – La Louvière (7100)
98. Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz (7140)
99. Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont (7160)
100. Centre culturel de Manage (7170)
101. Centre culturel de Boussu (7300)
102. Centre culturel de Saint-Ghislain (7330)
103. Centre culturel de Colfontaine (7340)
104. Maison culturelle de Quaregnon (7390)
105. Maison de la Culture de Tournai (7500)
106. Culture Point Wapi (7500)
107. Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz (7600)
108. Foyer socioculturel d'Antoing (7640)
109. Centre culturel Marius Staquet de Mouscron (7700)
110. Centre culturel de Comines-Warneton (7780)
111. Maison Culturelle d'Ath (7800)
112. Centre culturel de Silly (7830)
113. Maison Jonathas – Centre culturel de Enghien (7850)
114. Centre culturel René Magritte de Lessines (7860)
115. Centre culturel du Pays des Collines (7880)
116. Centre culturel de Leuze-en-Hainaut (7900)
117. Centre culturel de Beloeil (7972)

Professionnels en Centres culturels membres adhérents de l'ASTRAC

Les professionnels membres adhérents de l'asbl sont des sympathisants et bénéficiaires de notre action qui ne siègent pas à l'Assemblée générale.
Le statut de membre adhérent leur est conféré annuellement suite à leur demande d'une Carte professionnelle et/ou moyennant le paiement d'une cotisation.
Liste arrêtée au 31/12/2018.

1. Marie ADAM
2. Kevin AERNOUDT
3. Grégory ALEXANDRE
4. Marc ALEXANDRE
5. Marie-Elene ALONSO
6. Marie ARCQ
7. Damien ARESTA
8. Julie AUDOOR
9. Aline BAUDOUIN
10. Marie BAUWENS
11. Adeline BEAUDRY
12. Maddy BEAUTRU
13. Anne-Laure BECHET
14. Salim BEDDIAF
15. Fadila BENBAKOURA
16. Cherif BENNABI
17. Patrice BERTRAND
18. Sabine BESONHE
19. Maxime BESURE
20. Frédéricque BIGONVILLE
21. Emmanuel BILLER
22. Jacqueline BLOMART
23. Laurence BODSON
24. Dorothy BOLLETTE
25. Audrey BONHOMME
26. Jessica BOSSIO
27. Julie BOUCHAT
28. Philippe BOULANGER
29. Nour BOULIA
30. Olivier BOVY
31. Sophie BRASSART
32. Annabelle BRASSEUR
33. Thibaut BROHET
34. Laurence BROKA
35. Julien BROWET
36. Julien BROWET
37. Francine BRUNIN
38. Geneviève BRUYNDONCKX
39. Claire BUFFET
40. Véronique BULTIAU
41. Emilien BURLET
42. Laure CALBEAU
43. Nicolas CANTA
44. Robin CAPPELIEZ
45. Dimitri CARETTE
46. Jérôme CARLIER
47. Martine CARON
48. Vanessa CHABOTHIER
49. Vanille CHAIS
50. Carine CHERON
51. Krystel CIURA
52. Laetitia CONTINO
53. Julien COOS
54. Arnaud COPPENS
55. Valentine COPPENS
56. Virginie CORDIER
57. Karine CORTOT
58. Alexis COURTIN
59. Angela CUTILLO
60. Pascal DABE
61. Michelle DABEE
62. Jean-Marc DAELE
63. Freddy DANDOIS
64. Delphine DASSIS
65. Catherine DAUVISTER
66. Catherine DAUVISTER
67. Aurélie DE BACKER
68. Anne-Catherine DE BAST
69. Tom DE LA KETHULLE
70. David DE MEUTER
71. Alice DE PAUW
72. Axel DE RIDDER
73. Etienne DEBAUVE
74. Elodie DEBORGIES
75. Sarah DEBOVE
76. Nicolas-Xavier DECLOEDT
77. Barbara DECLOUX
78. Michèle DECOSTER
79. Michèle DECOSTER
80. Olivier DEFOIX
81. Didier DELANNOY
82. Yves DELBECKE
83. Christine DELCULÉE
84. Julie DELECOCQ
85. Olivier DELEPLANQUE
86. Laurence DELSAUTE
87. Vincent DELVOYE
88. Pascale DEMEUSE
89. Jacqueline DEMOITIE
90. Catherine DENGIS
91. Lucette DERONNE
92. Océane DERZELLE
93. Michel DESAUBIES
94. Clémentine DESCAMPS
95. Caroline DEVENTER
96. Ludovic DEVRIENDT
97. Manuel DIAS
98. Vincent DIERICKX
99. Pierre DION
100. Diby DIPLO
101. Caroline DONEUX
102. Sandrine DONNAY
103. Claudy DONOT
104. Françoise DOSSIN
105. Isabelle DOYEN
106. Faustine DUFLOU
107. Dorothée DUJEU
108. Sophie DUMOULIN
109. Caroline DUNSKI
110. Damien DUPONT
111. Florence DUPUIS
112. Eric DUPUIS
113. Maud DUTHOIT
114. Christine ERGO
115. Christelle EVRARD
116. Laurence EVRARD
117. Catherine FAGNART
118. Marie-Laure FAUCONNIER
119. Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO
120. Donatella FETTUCCI
121. Fiore FINOCCHIO
122. Jacqueline FOURNY
123. Brigitte FRANÇOIS
124. Benoît FRERE

125. Axel FUNKEN
126. Frederman GARCIA
127. Laurence GAROT
128. Jonas GAZON
129. Chantal GILSON
130. Aude GILSON
131. Cédric GOFFIN
132. Marie GOOR
133. Malika GOUIDER
134. Renaud GRIGOLETTO
135. Jérôme GROGNA
136. Céline GUELTON
137. Fabrice HANSSENS
138. Karima HAOUDY
139. Marie HARDY
140. Gilles HENRY
141. Pierre HOLLEMAERT
142. Marie-Jeanne HONNOF
143. Martine HOST
144. Annick HOUCHARD
145. Laure HOUSSIAU
146. Céline HUICQ
147. Catherine HUSSON
148. Benjamine HUYGHE
149. Stéphane JACOB
150. Hélène JANSSENS
151. Bénédicte JEANBAPTISTE
152. Delphine JENICOT
153. Delphine JENICOT
154. Camille JUMEAU
155. Stéphane KARNIER
156. Hélène KIRITCHOUK
157. Jacky LACROIX
158. Isabelle LALLEMAND
159. Elodie LAMBERT
160. Vanessa LAMBERT
161. Anne LAMBERT
162. Myriam LAMBOTTE
163. Daniel LAMOTTE
164. Bernard LANDENNE
165. Sarah LAUNOIS
166. Chloé LEBLON
167. Céline LECOCQ
168. David LECROND
169. Valérie LEFEVRE
170. Marie-Céline LEGROS
171. André LEMESTREZ
172. Corinne LEROY
173. Delphine LEROY
174. Claude LESIRE
175. Aurélie LEURIDENT
176. Antoine LITT
177. Thomas LONNEUX
178. Bernadette LOX
179. Sophie LOYEN
180. Valérie LOZET
181. Robin LUCAS
182. Jérémie MACALUSO
183. Elodie MAERTENS
184. Francesca MAGAGNI
185. Francesca MAGAGNI
186. Laurence MAGEROTTE
187. Marie MALAVASI
188. Hélène MANY
189. Leila MARCHANDISE
190. Philippe MARECHAL
191. Denis MARTIN
192. Véronique MARTIN
193. Carine MASSA
194. Céline MASSET
195. Delphine MASSET
196. Nathalie MASY
197. Virginie MATHE
198. Daniela MATTIUZ
199. Marie-Anne MAZURKIEWICZ
200. Patrizia MERCHE
201. Céline MEURICE
202. Amélie MICHAUX-CASTAN
203. Béatrice MINH
204. Béatrice MINH
205. Valérie MIOLET
206. Magali MONTAGNINO
207. Ana-Belen MONTERO
208. Julie MONTIGNIES
209. Serge MORCIAUX
210. Geoffrey MORNARD
211. Catherine MOSSAY
212. Pierre MOSSOUX
213. Frédéric MULLER
214. Laurent NAWROCKI
215. Benoit NEEFS
216. Julie NICOD
217. Laurence NOEL
218. Paul NORMAND
219. Nicolas NSAKALA
220. Alexandre ORBAN
221. Marie-Luce PAILLON
222. Miguel PAILLOT
223. Sarah PAQUOT
224. Isabelle PECHEUR
225. Barbara PETITJEAN
226. Olivier PIERART
227. Jean PIERNO
228. Nancy PIERRET
229. Sylvia PIGARELLA
230. Christine PILETTE
231. Denis PILETTE
232. Frédéric PIOT
233. Luc PIRARD
234. Luc PIROTTE
235. Louise PITOT
236. Angélique PONCELET
237. K PONTHIER
238. Jean-Jacques POUCET
239. Louis PRINTZ
240. Adrienne QUAIRIAT
241. Pascale QUOIRIN
242. Virginie RANSART
243. Fabienne RANSONNET
244. Laetitia RASSCHAERT
245. Antonella RAVO
246. Stéphanie REGIBEAU
247. Caroline RENAULD
248. Simon RENQUIN
249. Claire RIGAUX
250. Cécilia RIGAUX
251. Anneline RIGO
252. Anabel RODRIGUEZ
253. Christophe ROLLIN
254. Brigitte ROMAIN
255. Anne ROMBOUX
256. Jean-Louis ROUCHE
257. Céline SAMPAIX
258. Karim SARTON
259. Christian SCAUT
260. Marie SCHMITZ
261. Marielle SCHOLTISSEN
262. Karin SIMON
263. Isabelle SIMON
264. Nathalie SIMON
265. Caroline SOILLE
266. Bruno SOUDAN
267. Stéphane SPAGNULO
268. Bruno SPEYBROUCK
269. Véronique STASSE
270. Mélanie STRAUS
271. François STRUYS
272. Svetlana SUKNEVA
273. Franck SUZANNE
274. Martine SYBEL
275. Muriel TANTER
276. Rose-Line TAS
277. Isabelle TELLIER
278. Benjamine TEMMERMANS
279. Simon THIELMANS
280. Chantal THUNUS
281. Christine TOULEMONDE
282. Alexander TOWSEND
283. Ilse VACKIER
284. Zoé VAN CAMPENHOUT
285. Roch VAN COPPENOLLE
286. Thierry VAN DEN EYNDE
287. Marjorie VAN DEN HAUWE
288. Nicky VAN DURME
289. Julie VAN HENDEN

290. Isabelle VAN KEEREBROECK
291. Isabelle VAN MOL
292. Céline VANDERKELEN
293. Laurence VANDERMEREN
294. Laurence VANDERMEREN
295. Liesbeth VANDERSTEENE
296. Jean-Paul VANESSE
297. Clara VENTRE
298. Dimitri VERBIST
299. Sophie VERBROUCK
300. Fabrice VIDAL
301. Florence VINCENT
302. Bernadette VRANCKEN
303. Graziella WATTECAMPS
304. Vincent WATTIEZ
305. Thierry WENES
306. Valentin WERY
307. Xavier WILIQUET
308. Thomas WILLAIME
309. Michaël WILLEMS
310. Emma WINBERG
311. Emmanuelle WINDELINCKX
312. Emilie WINDELS
313. Caroline WINTGENS
314. Séverine WODON
315. Jérôme WYN
316. Bruno WYNAND

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018
ET
PERSPECTIVES 2019

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels 5

Nos missions-clés 7

Réalisations 2018 au regard du cahier des charges 2017-2021 8

- Rencontres professionnelles 8
- Communication/liaison 10
- Soutien à l'entraide et à la mutualisation 12
- Transversalité 14
- Représentation/défense 16

Moyens de l'asbl, situation financière 18

Perspectives 2019 : défis et action-phares 19

A propos du budget 2019 24

Annexes : listes des membres 25

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

European Network of Cultural Centres

L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie.
Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels.

Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl